

VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Visite de la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme du 17 au 20 septembre 2012

Pour la première fois depuis l'adhésion de l'Etat algérien à l'ONU, un Haut-Commissaire aux droits de l'Homme a effectué une visite en Algérie. Au cours de ces rencontres de quatre jours avec différents membres du gouvernement algérien, **Mme Navi Pillay a dressé un bilan critique de la situation des droits de l'Homme en Algérie et du traitement du dossier des disparus**. Elle a recommandé la visite de différents rapporteurs spéciaux de l'ONU ainsi que celle du GTDF. Cependant, en dépit de la bonne volonté affichée par le gouvernement algérien, le GTDF s'est vu contraint de refuser quelques jours plus tard l'invitation qui lui avait été faite au vu des conditions posées à sa venue. Une nouvelle visite du groupe de travail est toujours en négociation et le CFDA continue ses actions de plaidoyer pour qu'il refuse toute restriction imposée par le gouvernement algérien.

Mme Pillay s'est également fait l'écho des préoccupations déjà exprimées par le CFDA et les associations de défense des droits de l'Homme quant aux contraintes juridiques et administratives auxquelles sont confrontées les organisations de la société civile. Elle a par ailleurs dénoncé la pression qui s'exerce sur les défenseurs des droits de l'Homme et les syndicalistes à travers le harcèlement judiciaire dont ils sont victimes et a appliqué très clairement le gouvernement algérien à « réviser les lois et les pratiques relatives aux organisations de la société civile et à la liberté de réunion ».

La visite de Mme Pillay a cependant été décevante pour les associations qui ont jugé le temps consacré à la rencontre avec la société civile très insuffisant et pour les familles de disparus qui ont vu leur rencontre spéciale avec la Haut-Commissaire annulée le jour-même. Le CFDA a donc organisé une manifestation devant le siège de la CNCPDDH, le 19 septembre, afin d'attirer l'attention de la Haut-Commissaire sur le sort des disparus. Le rassemblement a été **violemment réprimé par les forces de l'ordre** qui ont tenté de repousser les manifestants afin de les empêcher d'approcher la Haut-Commissaire. Celle-ci a cependant brièvement répondu aux familles de disparus en les assurant de son soutien.

Formation en communication

Dans la continuité de ses formations bi-annuelles en communication, le CFDA a organisé les 24 et 25 août à Alger une formation intitulée « outils de la communication et gestion des conflits » à laquelle ont assisté une trentaine de juristes, de défenseurs des droits de l'Homme et des étudiants. La formatrice, psychologue a initié les participants à la communication constructive et à la gestion positive des conflits.

L'objectif de la première journée, était de faire prendre conscience aux participants de leur manière de gérer les relations au sein d'un groupe et des différentes attitudes possibles face à un conflit. Lors de la deuxième journée, les participants ont travaillé sur les techniques de communication non violente.

La formation s'est terminée sur une analyse de la démarche proposée au cours des deux journées. Les participants ont évalué les enseignements qu'ils en avaient retirés et ont exprimé leurs attentes. Ils ont notamment affiché leur souhait de multiplier ces rencontres qui leur permettent d'apprendre en groupe et de mieux cerner leurs compétences et leurs limites.

29ème journée internationale des victimes de disparition forcée

Grâce à la persévérance des familles de disparus et notamment la fédération latino-américaine, FEDEFAM (Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Desaparecidos) qui regroupe des associations luttant contre l'emprisonnement secret et les disparitions forcées en Amérique latine, le 30 août est désignée depuis 1983 : Journée internationale des personnes disparues.

Comme toutes les années, et afin de commémorer cette journée, le CFDA et Sos-disparus ont appelé à un rassemblement à la mémoire des disparus, place du 1er mai à Alger. De nombreuses organisations nationales et internationales ainsi que des partis politiques ont répondu à leur appel. RAJ, la LADDH, le MJIC, le RDLD, le CLA, Amnesty International, les associations Tharwa Fadhma n'Soumer ainsi que des députés du Front des Forces Socialistes (FFS) se sont joints aux familles de disparus. Au moment où la CNCPDDH s'appretait à publier son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, la manifestation a été l'occasion pour le CFDA et Sos-disparus de réitérer leurs exigences quant à la recherche de la justice et de la vérité, de dénoncer la Charte et ses textes d'application et d'appeler le gouvernement à ratifier la Convention contre les disparitions forcées. L'action visait également à sensibiliser la population.

Les forces de sécurité ont cependant encerclé la place du 1er mai pour que le rassemblement ne puisse avoir lieu et les manifestants ont été repoussés vers les petites rues. Mais les familles ont une fois de plus fait preuve de détermination et le rassemblement a quand même eu lieu à quelques mètres de l'esplanade, sous contrôle policier. Le rassemblement d'Alger a été largement couvert par la presse qui a relayé les revendications du CFDA et des témoignages de mères de disparus.

A Paris, c'est sur la place de Ménilmontant, que le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) a **célébré** cette journée en partenariat avec la Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED). Les chapiteaux montés sur la place ont abrité une exposition photos, des projections de documentaires sur les disparitions forcées, et une distribution de thé et de gâteaux algériens. Les discours de la présidente d'Amnesty International et de l'ambassadeur pour les droits de l'Homme en France ont enrichi les débats.

Tout au long de la journée, des militants, des passants, des proches de disparus d'autres pays, se sont arrêtés pour poser des questions sur l'origine du phénomène des disparitions forcées et sur la manière de soutenir les actions du CFDA et de la FEMED. **La pétition** pour demander qu'une place de Paris ou une rue soit attribuée à la mémoire de toutes les victimes de disparition forcée a recueilli de nombreuses signatures.

La commémoration gâchée du cinquantième anniversaire de l'indépendance algérienne

Le 5 juillet 2012 marquait la date du cinquantième anniversaire de l'indépendance algérienne. Alors que le gouvernement fêtait l'événement par de fastueuses célébrations, le CFDA, Sos Disparus et le Comité National pour la Défense des Droits des Chômeurs (CNDDC) ont vu le rassemblement qu'ils organisaient à cet effet, violemment réprimé. Les organisations appelaient à une manifestation pacifique place du 1er mai à Alger afin de rappeler la responsabilité de l'Etat algérien dans les violations des droits de l'Homme et son refus d'établir la vérité et la justice quant au sort des victimes de disparition forcée. La manifestation a cependant été dispersée au bout de quelques minutes par la police.

Les forces de sécurité ont utilisé d'une violence totalement disproportionnée face aux manifestants. Plusieurs manifestants ont été frappés et même les parents âgés de disparus ont été malmenés physiquement. Une cinquantaine de membres de la CNDDC ainsi que Hacène Ferhati, Slimane Hamitouche, Youcef Kyzra et M'Barek Hamdane, tous proches de disparus ont été interpellés. Ils ont été relâchés quelques heures plus tard. La violence de l'intervention des policiers a fait l'objet de nombreux articles de presse. Le CFDA a immédiatement publié un **communiqué de presse** et a adressé des **demandes d'intervention** au Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ainsi qu'à différents rapporteurs spéciaux de l'ONU afin de leur exprimer leur indignation et inquiétude quant aux violations permanentes des droits de l'Homme commises par l'Etat algérien à l'encontre des militants.

Rendez-vous avec la société civile algérienne les 22 et 23 septembre 2012

La Coalition des associations de victimes des années 1990, ci-après la Coalition a lancé une campagne auprès de la société civile algérienne pour promouvoir l'action de la Coalition, lui assurer des soutiens politiques et médiatiques et présenter la Charte alternative pour la Vérité, la Paix et la Justice. Lors de cette première série de rencontres, les représentants des associations de victimes qui composent la Coalition accompagnés de Madjid Benchikh professeur émérite de droit sont allés à la rencontre de Mohamed Saïd, président du Parti de la Justice et de la Liberté, de Nouredine Benissad, président de la LADDH, Ahmed Benbitour, ancien premier ministre, Chérif Reski, directeur du journal El Khabar, Ali Laskri, secrétaire national du FFS et Nadia Aït Zaï, présidente du CIDDEF. Tous ont exprimé leur solidarité avec les familles de disparus(e)s et de victimes du terrorisme. Le parti d'organiser une journée parlementaire pour les victimes en liaison avec les associations concernées.

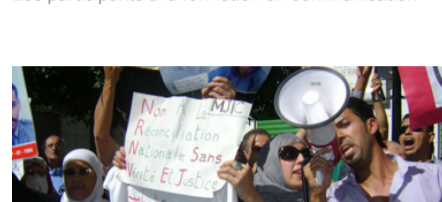
Au cours de ces entretiens, les associations membres de la Coalition ont abordé la question de la violation des libertés d'association et de manifestation et de l'absence d'enquête sur les cas de disparition forcée.

D'autres rencontres seront organisées afin de permettre une action commune de la société civile que le gouvernement cherche à affaiblir à travers les entraves à la liberté d'expression, d'associations et de manifestation.

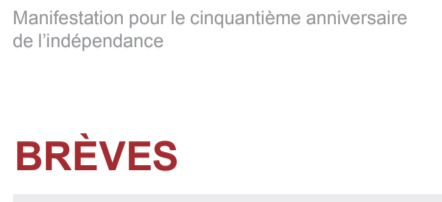
N° 44 | 07-08-09 2012



Geneviève Garrigos, Rachid Malouli et François Zimeray au rassemblement du 30 août, place de Ménilmontant



Les participants à la formation en communication



BRÈVES

Procès des quatre militants

Abdou Bendjoudi, Othmane Aouameur, Yacine Zaïd et Lakhdar Bouzini ont comparu devant le tribunal de Bab El Oued, le 25 septembre. Ces quatre militants des droits de l'Homme sont poursuivis pour « incitation à attroupement non armé » (art. 100 du Code pénal). Ils risquent jusqu'à un an d'emprisonnement et 5 000 DA d'amende pour avoir participé à un sit-in pacifique, le 26 avril 2012, devant le Tribunal de Sidi M'Hamed pour dénoncer le harcèlement judiciaire dont est victime Abdelkader Kherba. Lors de l'audience du 25 septembre, l'affaire a été renvoyée au parquet. A ce jour, l'affaire n'a toujours pas été classée. Les membres de Sos Disparus ont assisté en nombre à l'audience.

Abdelkader Kherba relâché

Alors qu'il avait entamé une grève de la faim pour protester contre sa condamnation (un an d'emprisonnement et 20 000 dinars d'amende pour « outrage et violence à un fonctionnaire »), le tribunal de Ksar El Boukhari a prononcé le 11 septembre, la relaxe d'Abdelkader Kherba. Le CFDA a publié un **communiqué conjoint** avec le REMDH, l'Observatoire pour la protection des droits de l'Homme, la LADDH, et le SNA-PAP pour saluer la décision du tribunal tout en condamnant le harcèlement constant dont sont victimes les défenseurs des droits de l'Homme.

S'il a été relaxé pour cette affaire, Abdelkader Kherba est toujours en attente du verdict concernant son arrestation pour « incitation à un attroupement » et « usurpation de fonction » pour avoir participé le 18 avril à la manifestation des greffiers devant le tribunal de Sidi M'Hamed. Il a déjà été condamné en première instance à un an d'emprisonnement avec sursis et à 20 000 dinars d'amende. Après des reports successifs, le procès en appel devrait se tenir en novembre.

La CNCPDDH remet son rapport annuel

La CNCPDDH a remis le 24 août son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme en Algérie. La Commission invite le gouvernement algérien à établir un dialogue avec les familles de disparus et à leur fournir « toutes les explications nécessaires » pour répondre à leurs interrogations. Le CFDA a publié le 29 août un **communiqué** dans lequel il salue les progrès apparus sur le dossier des disparus mais où il affiche cependant son scepticisme quant à la volonté réelle du gouvernement d'établir un dialogue avec les proches de disparus. Le CFDA estime que le gouvernement devrait en priorité conformer sa politique aux exigences des textes internationaux de protection des droits de l'Homme qu'il a lui-même ratifiés ainsi qu'aux recommandations des différents comités de l'ONU. Les familles de disparus attendent également que le gouvernement algérien traduise ces manifestations de bonne intention en actions concrètes, notamment l'exhumation des corps enterrés sous X, sans pour cela attendre l'ouverture d'un dialogue.

Visite d'une délégation de l'ambassade des USA au bureau de Sos Disparus

La nouvelle responsable de la section politique et économique au sein de l'ambassade des Etats-Unis, Mme Sahar Khoury-Kincannon, a tenu à rencontrer, dès sa prise de poste à l'ambassade, les familles de disparus au bureau de Sos Disparus. Accompagnée de Mme Katherine Leahy et de Mme Bencheik Souad, elle s'est enquis du traitement du dossier des disparus par les autorités algériennes et les revendications des familles de disparus de vérité et de justice ainsi que sur la situation politique et économique de l'Algérie et la situation des droits de l'Homme.

Lancement du blog internet de la Coalition des associations de victimes des années 90

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie, Djazaïrouna et Somoud ont lancé le blog de la Coalition des associations de victimes de disparitions forcées des années 90 qui présente les organisations membres de la Coalition et leurs activités. Ce nouvel outil consacre un espace à la pétition « Tous contre l'impunité » et est destinée à promouvoir la « Charte alternative pour la Vérité, la Paix et la Justice » adoptée par la Coalition en mai 2011.<http://www.coalition-verite-justice.org/>

REVUE DE PRESSE

Revue de presse
du mois de juillet

Revue de presse
du mois de août

Revue de presse
du mois de septembre

COMMUNIQUÉS

Décès d'Ali Merabet : Un militant nous a quittés

Rassemblement à Alger pour la journée internationale des disparitions forcées

CFDA CONTACTS

112 rue de Charenton
75012 Paris
T: 00 33 (0)1 43 44 87 82
F: 00 33 (0)1 43 44 87 82
M: cfda@disparus-algerie.org
www.algerie-disparus.org

VOTRE INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire de la newsletter veuillez cliquer [ici](#)